

# ACTION URGENTE

## IRAN. DES COUSINS BAHA'IS ONT ÉTÉ TORTURÉS ET RISQUENT D'ÊTRE CONDAMNÉS

Les cousins Peyvand Naimi et Borna Naimi, membres de la minorité baha'ie persécutée en Iran, risquent d'être condamnés à mort. Ils sont accusés d'infractions passibles de la peine capitale, en lien avec les manifestations de janvier 2026. Des agents les ont soumis à des actes de torture et à des mauvais traitements : ils ont notamment été roués de coups et soumis à des simulacres d'exécution et à des décharges électriques dans le but de leur extorquer des « aveux ». En outre, ils n'ont pas été autorisés à consulter un avocat ni à recevoir des soins médicaux.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Responsable du pouvoir judiciaire, Gholamhossein Mohseni Ejei  
c/o Ambassade d'Iran auprès de l'Union européenne  
Avenue Franklin Roosevelt No. 15,  
1050 Bruxelles, Belgique*

*Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,*

*Les cousins Peyvand Naimi, 30 ans, et Borna Naimi, 29 ans, membres de la minorité religieuse baha'ie persécutée en Iran, sont incarcérés dans la prison de Kerman, dans la province de Kerman, et risquent d'être condamnés à mort. Ils sont accusés d'être impliqués dans l'homicide d'agents de l'État lors des manifestations nationales du 8 janvier 2026, lorsque les forces de sécurité ont massacré des milliers de manifestant.e-s et de passant.e-s à travers le pays. Des agents en civil ont arrêté Peyvand Naimi à son travail le 8 janvier et ont refusé de dévoiler à sa famille ce qu'il était advenu de lui pendant des semaines, le soumettant à une disparition forcée, un crime au regard du droit international. D'après une source bien informée, il a pu appeler sa famille pendant 30 secondes 19 jours après son interpellation, et leur a dit qu'il était détenu par l'Organisation du renseignement du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI), sans préciser le lieu. Il a ajouté qu'il ferait tout ce que lui demanderaient les agents chargés de l'interroger, en raison des pressions exercées sur lui. En mars, des dizaines de prisonniers ont été libérés de la prison de Kerman à l'occasion du Nouvel an perse, mais le procureur de Kerman a indiqué à sa famille qu'aucun baha'i ne serait remis en liberté. Peyvand Naimi a par la suite été transféré à la prison de Kerman, où il est toujours détenu à l'isolement. Interpellé le 1<sup>er</sup> mars 2026, Borna Naimi a été soumis à une disparition forcée pendant plusieurs jours dans un centre de détention du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI), avant d'être transféré à la prison de Kerman.*

*D'après une source bien informée, des agents du CGRI ont infligé aux deux cousins des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements afin de leur extorquer des « aveux » forcés. Peyvand Naimi a subi des simulacres d'exécution et des coups, a été suspendu par les mains et les pieds, maintenu à l'isolement prolongé et privé de nourriture. Il n'a pas été autorisé à recevoir les soins dont il a besoin pour les troubles notamment gastro-intestinaux qu'il a développés en prison. Le 1<sup>er</sup> février 2026, les autorités ont diffusé une vidéo de propagande au sujet d'un supposé « réseau baha'i » qu'elles ont démantelé. Dans cette vidéo figuraient ses « aveux » forcés ; on l'entend déclarer qu'il a assisté à une manifestation, en violation de son droit à la présomption d'innocence et de son droit de ne pas témoigner contre soi-même. Les agents ont roué de coups Borna Naimi, l'ont soumis à des simulacres d'exécution et lui ont infligé des décharges électriques, lui causant des brûlures sur les pieds ; ils ont menacé de s'en prendre à sa femme et à sa fille s'il refusait de coopérer. Sous la torture et les menaces, il a signé des « aveux » rédigés à l'avance, dans lesquels il s'accusait, ainsi que Peyvand Naimi, de l'homicide d'agents bassidjis lors des manifestations du*

8 janvier 2026, ce qu'ils ont démenti. Selon une source bien informée, les autorités n'ont fourni aucun élément de preuve liant les deux cousins aux homicides. Ils n'ont pas encore été inculpés, mais de telles accusations pourraient donner lieu à des poursuites passibles de la peine capitale. Aucun des deux n'a pu consulter un avocat. Selon une source bien informée, Peyvand Naimi avait déjà été pris pour cible en raison de sa foi baha'ie : son entreprise avait été fermée.

**Je vous prie de libérer Peyvand Naimi et Borna Naimi, dont le maintien en détention est arbitraire au regard de la gravité des violations de leurs droits à un procès équitable, notamment l'impossibilité d'avoir accès à un avocat dès leur arrestation, la violation de la présomption d'innocence, la disparition forcée, ainsi que la torture et les mauvais traitements visant à les contraindre à s'accuser eux-mêmes. S'ils sont détenus uniquement en raison de leur religion baha'ie, ils doivent être libérés sur-le-champ. Dans l'attente de leur libération, je vous prie instamment de les protéger contre toute autre forme de torture et de mauvais traitements et d'enquêter efficacement sur leurs allégations de torture, afin que toute personne soupçonnée d'en être responsable soit traduite en justice dans le cadre d'un procès équitable, et de garantir aux victimes l'accès à la justice et à des recours utiles. Je vous demande de sortir Peyvand Naimi de l'isolement et de leur permettre de communiquer avec leur famille et les avocat·e·s de leur choix, et de bénéficier des soins médicaux dont ils ont besoin. Enfin, je vous appelle à instaurer sans délai un moratoire officiel sur les exécutions, en vue de l'abolition de la peine capitale.**

*Veillez agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l'expression de ma haute considération.*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Après l'arrestation de Peyvand Naimi, sa famille s'est adressée à divers organismes officiels de la province de Kerman pour obtenir des informations sur son sort ou le lieu où il se trouvait, mais les autorités ont systématiquement rejeté ces demandes et nié le détenir. Au bout de trois jours, la famille a reçu un appel de 30 secondes de Peyvand Naimi, au cours duquel il n'a pas précisé où il était détenu. Il a pu passer un autre appel de 30 secondes à sa famille 19 jours après son interpellation et leur a dit qu'il n'avait pas été inculpé, mais qu'il était entre les mains de l'Organisation du renseignement du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI), sans préciser le lieu. Lorsque la famille a pris contact avec le bureau du procureur, un responsable leur a indiqué que sa détention n'était pas liée à un problème grave et qu'ils ne devaient pas s'inquiéter ni s'alarmer. Lors des appels téléphoniques qui ont suivi, il semblait en grande détresse. Le 1<sup>er</sup> février 2026, les autorités ont diffusé une [vidéo](#) de propagande au sujet d'arrestations en lien avec un prétendu « réseau baha'i », en marge des manifestations de janvier 2026 dans la province de Kerman ; on peut voir plusieurs personnes au visage flouté « avouer » leur implication présumée dans des groupes organisés en ligne et des actes de violence orchestrés par des puissances étrangères. Peyvand Naimi, identifié grâce à sa voix, apparaît brièvement dans cette vidéo, pour déclarer que les participant·e·s de son groupe en ligne avaient accepté de se rencontrer dans le parc de la ville et de « se joindre aux manifestant·e·s ». Ensuite, il a passé un autre bref appel téléphonique à sa famille, au cours duquel il semblait bouleversé et leur a dit qu'il n'avait rien fait de mal.

Peyvand Naimi a par la suite été transféré du centre de détention du CGRI à la prison de Kerman. Cependant, le premier jour des attaques des États-Unis et d'Israël contre l'Iran, le 28 février 2026, il a été pris dans la cour de la prison et ramené au centre du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) pendant 10 jours. D'après une source bien informée, au cours de cette période, il a subi des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements afin de l'obliger une nouvelle fois à faire de faux « aveux ». Les deux premiers jours, des agents l'ont suspendu par les mains et les pieds, roué de coups et privé de nourriture. Ils lui ont dit que, comme c'était une période de jeûne pour les baha'is, il « ne devrait pas manger », ce qui s'apparente à une discrimination visant son identité religieuse. Pendant les trois jours suivants, ils l'ont frappé maintes fois. Ils l'ont également soumis à deux simulacres d'exécution en mimant une pendaison. Ils l'ont accusé d'avoir participé au meurtre de trois agents des bataillons de *bassidjis* du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) lors des manifestations à Kerman le 8 janvier 2026. Ils l'ont également accusé d'avoir « célébré », alors qu'il était en prison, la mort de feu le Guide suprême Ali Khamenei, lors des attaques des États-Unis et d'Israël du 28 février. D'après une source bien informée, des agents lui ont infligé des actes de torture et des mauvais traitements afin de l'obliger à accepter ces accusations, mais il a refusé et tout nié en bloc. Son état de santé s'est détérioré en détention : il souffre désormais de troubles gastro-intestinaux

et d'un tic oculaire, deux problèmes apparus pendant sa détention. Il a été renvoyé à la prison de Kerman au bout de 10 jours et est aujourd'hui incarcéré à l'isolement. Aucun acte d'inculpation écrit ni autre document officiel n'a été remis à sa famille.

Au lendemain de son arrestation le 1<sup>er</sup> mars 2026, Borna Naimi a été emmené dans un centre contrôlé par l'Organisation du renseignement du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) où, d'après une source bien informée, il a été soumis à des simulacres d'exécution et à des décharges électriques lui causant des blessures sur les pieds et les jambes, et roué de coups, notamment sur les côtes et dans le dos. Après avoir subi pendant plusieurs jours des actes de torture et des mauvais traitements, ainsi que des menaces à l'encontre de sa femme et de son enfant, il a été contraint de signer de faux « aveux » rédigés à l'avance, dans lesquels il s'accusait, ainsi que Peyvand Naimi, de l'homicide de membres des *bassidjis* le 8 janvier 2026. D'après les informations recueillies par Amnesty International, aucun élément de preuve n'a été présenté quant à l'implication des deux cousins dans des infractions dûment reconnues par le droit international. Borna Naimi a par la suite été transféré à la prison de Kerman, où il est toujours incarcéré.

Le 17 janvier 2026, le ministère du Renseignement [a annoncé](#) qu'un « réseau d'espionnage comprenant 32 membres liés à la secte baha'ie, qui avait pris part aux émeutes et à des actes de vandalisme, avait été identifié », signalant 12 interpellations et 13 convocations. Il accusait ces individus, sur la base de « renseignements et d'aveux », d'avoir mis en place un « réseau d'espionnage » dans plusieurs provinces, notamment celle de Kerman, et affirmait qu'ils avaient participé à « des attaques contre des bâtiments gouvernementaux, et incité et encouragé les émeutiers à attaquer des postes de police et de l'armée » lors des manifestations de janvier 2026. Le CGRI a également publié une [déclaration](#) le 20 janvier, assurant « avoir identifié et démantelé un réseau d'éléments appartenant à la secte déviante baha'ie à Kerman ». Ces déclarations n'ont aucunement laissé entendre que l'un d'entre eux avait été arrêté en lien avec les meurtres d'agents *bassidjis*.

Depuis quelques années, les autorités iraniennes intensifient la persécution de la minorité religieuse baha'ie. Depuis la « guerre de 12 jours » qui a eu lieu en juin 2025, elles profitent du climat sécuritaire pour durcir les persécutions, notamment par le biais d'une campagne de propagande coordonnée de l'État, incitant à l'hostilité, à la violence, à la discrimination et à la désinformation, en accusant à tort les baha'is d'être des espions et des collaborateurs d'Israël.

**LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** persan, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE :** 19 juin 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER :** Peyvand Naimi, Borna Naimi (il/ ils)